

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE SAMEDI 23 NOVEMBRE 2013, À 13H00, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 13h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Est également présent le directeur général et greffier adjoint monsieur Daniel Desnoyers.

---

### CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

#### Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 21 novembre 2013, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

---

Me Julie Waite, Greffière

### OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Danielle Lavoie déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

#### **RÉSOLUTION 2013-11-343**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
  - 4.1 Autorisation de signature – Madame la mairesse Danielle Lavoie
  - 4.2 Octroi d'un mandat à Me Raynald Mercille, conseiller en ressources humaines agréé – Entente de règlement, transaction et quittance – Fin d'emploi de la préposée aux archives et secrétariat de la Ville – Autorisation de signature

5. Deuxième période de questions

6. Levée de la séance

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

#### **RÉSOLUTION 2013-11-344**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – MADAME LA MAIRESSE DANIELLE LAVOIE**

**CONSIDÉRANT** que madame Danielle Lavoie est mairesse de la Ville d'Otterburn Park depuis le 8 novembre 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** madame la mairesse, Danielle Lavoie, soit autorisée à signer tous les chèques et autres effets bancaires de la Ville d'Otterburn Park à compter de la présente et ce, jusqu'à la fin de son mandat de mairesse au sein du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park.

#### **RÉSOLUTION 2013-11-345**

#### **OCTROI D'UN MANDAT À ME RAYNALD MERCILLE, CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉ – ENTENTE DE RÈGLEMENT, TRANSACTION ET QUITTANCE – FIN D'EMPLOI DE LA PRÉPOSÉE AUX ARCHIVES ET SECRÉTARIAT DE LA VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la préposée aux archives et secrétariat de la Ville, ci-après la salariée, est à l'emploi de la ville depuis le 1<sup>er</sup> mars 1994;

**CONSIDÉRANT** qu'après des négociations entre la Ville d'Otterburn Park, le syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501), la salariée et les procureurs respectifs des parties, tous ont manifesté leur accord de mettre fin à l'emploi de la salariée à compter de 22 novembre 2013 pour cause de fermeture de son poste;

**CONSIDÉRANT** que la Ville mandate à cet effet, Me Raynald Mercille pour régler les termes de la fin d'emploi de la salariée selon les conditions et modalités négociées entre les parties et approuvées par les membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal mandate Me Raynald Mercille, conseiller en ressources humaines agréé, afin de conclure auprès de son homologue, la fin d'emploi de la salariée;

**QUE** le conseil municipal entérine les termes de l'entente de règlement, transaction et quittance à intervenir entre les parties;

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires au règlement complet de ce dossier.

**DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

**RÉSOLUTION  
2013-11-346**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 13h05.

---

Danielle Lavoie  
**Mairesse**

---

Me Julie Waite  
**Greffière**